

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 29 juin 2017

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : M. ROZOY

Convocation envoyée le 22 juin 2017

Publié le 30 juin 2017

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 79

Nombre de présents participant au vote : 59

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 14

### Membres présents :

M. François REBSAMEN	Mme Stéphanie MODDE	Mme Claudine DAL MOLIN
M. Pierre PRIBETICH	Mme Françoise TENENBAUM	M. Yves-Marie BRUGNOT
M. Thierry FALCONNET	Mme Christine MARTIN	M. Guillaume RUET
M. Patrick CHAPUIS	Mme Lê Chinh AVENA	M. Louis LEGRAND
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Hélène ROY	M. Patrick ORSOLA
M. Rémi DETANG	M. Georges MAGLICA	Mme Florence LUCISANO
Mme Catherine HERVIEU	M. Joël MEKHANTAR	M. Jean DUBUET
M. José ALMEIDA	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQAM	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
Mme Colette POPARD	Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Jacques CARRELET DE LOISY
M. André GERVAIS	M. Jean-Claude DECOMBARD	Mme Céline TONOT
M. Frédéric FAVERJON	M. Denis HAMEAU	M. Jean-Philippe MOREL
M. Didier MARTIN	M. Christophe BERTHIER	M. Nicolas BOURNY
M. Dominique GRIMPRET	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Jean-Louis DUMONT
M. Jean-Patrick MASSON	M. François HELIE	M. Patrick BAUDEMONT
Mme Badiaâ MASLOUHI	Mme Chantal OUTHIER	M. Dominique SARTOR
M. Benoît BORDAT	M. Emmanuel BICHOT	M. Gilbert MENUT
Mme Anne DILLENSEGER	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Charles ROZOY	M. Hervé BRUYERE	M. Cyril GAUCHER
M. Patrick MOREAU	M. Jean ESMONIN	M. Adrien GUENE.
M. Jean-Yves PIAN	Mme Sandrine RICHARD	

### Membres absents :

M. François DESEILLE	M. Jean-François DODET pouvoir à Mme Colette POPARD
Mme Chantal TROUWBORST	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à M. José ALMEIDA
Mme Louise MARIN	Mme Océane CHARRET-GODARD pouvoir à M. Jean-Yves PIAN
Mme Lydie CHAMPION	Mme Danielle JUBAN pouvoir à Mme Nathalie KOENDERS
Mme Michèle LIEVREMONT	M. Alain HOUPERT pouvoir à M. Jean-Louis DUMONT
M. Philippe BELLEVILLE	Mme Catherine VANDRIESSE pouvoir à M. François HELIE
	Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES pouvoir à M. Gilbert MENUT
	M. Édouard CAVIN pouvoir à Mme Frédérique DESAUBLIAUX
	M. François NOWOTNY pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
	M. Gaston FOUCHERES pouvoir à M. Patrick CHAPUIS
	M. Jean-Michel VERPILLOT pouvoir à M. Patrick BAUDEMONT
	Mme Corinne PIOMBINO pouvoir à M. Jean-Patrick MASSON
	M. Damien THIEULEUX pouvoir à M. Adrien GUENE.

**OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES****Budget supplémentaire 2017 - Budget principal et budgets annexes**

Après constatation des résultats de l'exercice 2016, financement des déficits d'investissement et des restes à réaliser en 2017, les résultats disponibles pour le financement de mesures nouvelles au budget supplémentaire 2017 sont les suivants :

<b><u>Excédents 2016 détaillés par budget :</u></b>	
Budget principal	3 530 185,93 €
Budget annexe des transports publics urbains	14 775 576,73 €
Budget annexe de la décharge de produits inertes et des DASRI	913 332,32 €
Budget annexe du groupe turbo-alternateur	2 929 150,91 €
Budget annexe du crematorium	1 458 081,37 €
Budget annexe de l'eau	122 930,30 €
Budget annexe de l'assainissement	6 040 189,80 €
Budget annexe des parkings en ouvrage	2 616 915,55 €
Budgets annexes des prestations	- en matière de traitement des ordures ménagères 49 625,33 €
	- en matière de collecte des ordures ménagères -
<b>Total sur l'ensemble des budgets</b>	<b>32 435 988,24 €</b>

Le résultat global, tous budgets agrégés, atteint 32,4 millions d'euros, représentant 9,9 % du volume global du compte administratif pour 2016 en recettes.

<b>PRINCIPAUX ÉQUILIBRES ET FAITS MARQUANTS DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE</b>
--

Les crédits nouveaux proposés au budget supplémentaire 2017, en opérations réelles, hors reprise des résultats de l'exercice 2016 et restes-à-réaliser en 2017, sont les suivants :

<b>Mouvements réels en €</b>	<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
	<b>BP 2017</b>	<b>BS 2017</b> (hors reprise des résultats de l'exercice 2016 et restes-à-réaliser en 2017)	<b>BP 2017</b>	<b>BS 2017</b> (hors reprise des résultats de l'exercice 2016 et restes-à-réaliser en 2017)
Fonctionnement	225 083 691	2 693 590,33	271 225 380	5 048 488,38
Investissement	95 489 318	32 875 312,07	49 347 629	- 1 952 600,00
<b>TOTAL</b>	<b>320 573 009</b>	<b>35 568 904,40</b>	<b>320 573 009</b>	<b>3 110 888,38</b>

Le budget supplémentaire comprend des opérations nouvelles :

- en dépenses réelles pour 35,57 M€, soit 11,1% des crédits ouverts au budget primitif 2017 [BP], en précisant que la très large majorité de cette somme est composée de « provisions » non destinées à être consommées sur l'exercice (cf. *infra*) ;
- en recettes réelles pour 3,11 M€ (soit 0,97% des crédits ouverts au budget primitif).

Le budget supplémentaire est avant tout « technique », sans opérations nouvelles majeures, et finance peu de dépenses d'équipement nouvelles.

Les principaux faits marquants de ce budget supplémentaire sont les suivants :

### **1- Une amélioration des équilibres de la section de fonctionnement par rapport au budget primitif 2017**

Tous budgets confondus, hors charges et produits exceptionnels, **le projet de budget supplémentaire intègre un « effet ciseau » favorable avec une augmentation par rapport au budget primitif 2017 des recettes réelles de fonctionnement (+ 5,05 M€) supérieure à celle des dépenses réelles de fonctionnement (+ 2,69 M€).**

**Les principaux mouvements, lesquels concernent le budget principal et le budget annexe des transports, sont les suivants :**

- d'une part, un ajustement à la hausse des recettes de fonctionnement par rapport au montant prévu au BP 2017 (+ 5,05 M€). Cette hausse s'explique essentiellement par :

- l'augmentation du produit de la fiscalité de + 3,1 M€ (suite à la communication par les services fiscaux du produit fiscal 2017 dans le cadre de l'état fiscal 1259 et à la perception d'1,6 M€ de rôles supplémentaires en matière de fiscalité économique) ;

- l'ajustement de + 261 K€ des crédits prévus au BP 2017 pour la dotation globale de fonctionnement [DGF] suite à la publication officielle par l'Etat en avril 2017 des montants de DGF 2017 ;

- la perception de 719,4 K€ de compensation de l'Etat liée au relèvement de 9 à 11 salariés du seuil d'assujettissement des entreprises au versement transport, au titre de l'exercice 2016 (dont ni le montant, ni les modalités et le calendrier de versement n'étaient connus au moment du vote du budget primitif 2017) ;

- Une prévision en hausse de + 880 K€ des recettes d'exploitation du service de transport public urbain de la délégation de services publics [DSP] « mobilité » entrée en vigueur au 1er janvier 2017, au vu des montants collectés par le délégataire pour le compte de Dijon Métropole depuis le début de l'exercice.

- d'autre part, une augmentation de + 2,69 M€ des dépenses de fonctionnement par rapport au montant prévu au BP 2017. Cette évolution s'explique principalement par :

- L'exercice de deux nouvelles compétences, transférées de plein droit par le législateur à la métropole dijonnaise nouvellement créée. Sont ainsi prévus 282 K€ au titre de la compétence obligatoire GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations) correspondant à la participation prévisionnelle de Dijon Métropole au fonctionnement des trois syndicats de rivières actuels intéressant son périmètre, et 70 K€ dans le cadre de la compétence de défense extérieure contre l'incendie (*cf. infra pour plus de détail*).

- L'ajout de 1,59 M€ au titre du forfait de charges versé par Dijon Métropole dans le cadre de la nouvelle délégation des services publics (DSP) de la « mobilité » entrée en vigueur au 1er janvier 2017, s'expliquant essentiellement par l'application des clauses d'indexation de prix prévues au contrat, ainsi que par l'intéressement aux recettes du délégataire, au vu du produit d'exploitation du service de transport public urbain collecté par ce dernier depuis le début de l'année (+ 880 K€ prévus en recettes de fonctionnement).

- L'affectation de 250 K€ de crédits complémentaires pour répondre aux entreprises ayant formulé des demandes de restitution de cotisations de versement transport, pour lesquelles l'URSSAF a répondu favorablement.

- L'inscription de 500 K€ à titre de « provisions » pour d'éventuelles dépenses à financer d'ici la fin de l'exercice, sans avoir vocation à être effectivement consommées.

De ce fait, en intégrant l'ensemble des mouvements budgétaires proposés au budget supplémentaire, **l'épargne brute consolidée, tous budgets confondus, augmente par rapport au montant prévu au budget primitif 2017, pour atteindre 48,76 M€ (contre 46,3 M€ au BP 2017).**

## **2- Un budget supplémentaire resserré en investissement, ne comprenant pas d'opérations nouvelles majeures.**

Les principales dépenses d'équipement nouvelles sont les suivantes :

- 200 K€ dans le cadre de la participation de Dijon Métropole au projet de mise en accessibilité des quais de la gare de Dijon-Ville pour les personnes à mobilité réduite, inscrit au CPER (contrat de plan Etat-Région) ;
- 120 K€ pour la mise en place d'une signalétique des Climats du vignoble de Bourgogne et du secteur sauvegardé du centre-ville de Dijon, classés au patrimoine de l'UNESCO ;
- 100 K€ pour les travaux de remplacement de poteaux incendie, au titre de la compétence de défense extérieure contre l'incendie [DECI], nouvellement exercée par Dijon Métropole.

93 K€ sont par ailleurs prévus pour matérialiser la participation de Dijon Métropole au capital de la Société publique locale Mobilités Bourgogne Franche Comté, regroupant l'ensemble des services de la mobilité de la Région (*conformément à la délibération du 30 mars 2017*).

Au-delà des différents éléments récapitulés ci-dessus, **le budget supplémentaire ne comprend pas d'opérations nouvelles majeures en dépenses d'équipement, 31,9 M€ constituant des « réserves » de crédits pour travaux**, non destinées à être consommées sur l'exercice 2017, et permettant l'équilibre du budget supplémentaire dans un contexte de reprise d'importants excédents antérieurs.

L'équilibre financier du budget supplémentaire 2017 pour chaque budget (budget principal et budgets annexes), ainsi que le détail des différents ajustements de crédits opérés sur chacun des budgets, sont récapitulés ci-après.

A) Équilibre du budget supplémentaire 2017

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Résultat de l'exercice 2016 après affectation		3 530 185,93
<b>Propositions nouvelles</b>	<b>6 979 239,93</b>	<b>3 449 054,00</b>
<b>Dont opérations réelles nouvelles</b>	<b>837 665,00</b>	<b>3 449 054,00</b>
<i>Dont opérations d'ordre</i>	6 141 574,93	-
<b>TOTAL EXPLOITATION</b>	<b>6 979 239,93</b>	<b>6 979 239,93</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Résultat de l'exercice 2016	15 733 516,26	
Restes à réaliser en 2017	2 819 004,75	1 344 000,00
Affectation du résultat de fonctionnement 2016 au R/1068 (couverture du besoin de financement de la section d'investissement)		17 208 521,01
<b>Propositions nouvelles</b>	<b>7 577 574,93</b>	<b>7 577 574,93</b>
<b>Dont opérations réelles nouvelles</b>	<b>6 156 574,93</b>	<b>15 000,00</b>
<i>Dont opérations d'ordre</i>	1 421 000,00	7 562 574,93
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>26 130 095,94</b>	<b>26 130 095,94</b>

B) Principales opérations nouvelles1) Dépenses réelles de fonctionnement : + 837,7 K€

Suite à la transformation du Grand Dijon en métropole (*décret n° 2017635 du 25 avril 2017 portant création de la métropole « Dijon Métropole »*), sont prévus au budget supplémentaire 2017 des crédits relatifs à l'exercice de deux nouvelles compétences, transférées de plein droit par le législateur à la métropole dijonnaise nouvellement créée.

- Au titre de la **compétence relative à la défense extérieure contre l'incendie** [DECI] (*cf. arrêté du 15 décembre 2015 fixant le référentiel national de la défense extérieure contre l'incendie*), sont inscrits 70 K€ en dépenses au chapitre 011, nature 6156, pour l'entretien et la vérification des points d'eau servant à l'alimentation des moyens de lutte contre l'incendie.

- La loi MAPTAM (*Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles*) du 27 janvier 2014 a créé pour les EPCI à fiscalité propre la **compétence obligatoire GEMAPI** (Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations), exercée par anticipation par Dijon Métropole depuis le 15 avril 2017. Dans ce contexte, 282 K€ sont inscrits en dépenses au chapitre 011, nature 6281, correspondant à la participation prévisionnelle de Dijon Métropole, au titre de l'exercice 2017, au fonctionnement des trois syndicats de rivières intéressant son périmètre. (*Syndicat du bassin de l'Ouche, Syndicat du bassin de la Vouge, et Syndicat intercommunal d'aménagement et d'entretien de la Tille aval, de la Norges et de l'Arnisson*), dans l'attente de la création d'un futur établissement public d'aménagement et de gestion de l'eau [EPAGE].

Afin de garantir la neutralité des charges relatives à l'exercice de ces nouvelles compétences, une procédure d'évaluation des charges et produits transférés a été engagée en mai 2017 par la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT), et se traduira par un ajustement des montants des attributions de compensation perçus ou versés par chacune des 24 communes-membres.

Par ailleurs, les ajustements suivants sont prévus au budget supplémentaire :

- En dépenses au chapitre 011, nature 611, + **90 K€** sont prévus pour l'exploitation des services publics du stationnement de surface et de la fourrière automobiles et des vélos dans le cadre de la nouvelle délégation des services publics (DSP) de la « mobilité » entrée en vigueur au 1er janvier 2017, les crédits prévus au budget primitif ne tenant pas compte des révisions de prix prévues au contrat. A noter que 50 K€ sont également inscrits en recettes de fonctionnement, correspondant au remboursement par la Ville de Dijon des frais engagés au titre de la collecte et de la maintenance des horodateurs situés sur son territoire (Dijon Métropole, via le délégataire, agissant pour le compte de la Ville de Dijon).

Par ailleurs, **500 K€** sont affectés à titre de « provisions » pour d'éventuelles dépenses à financer d'ici la fin de l'exercice, sans avoir vocation à être effectivement consommés.

- En dépenses au chapitre 65, un crédit complémentaire de **26 K€** (*nature 6574*) est inscrit en faveur de l'association Atmosfair, correspondant au solde de la subvention 2016 non rattaché à l'exercice 2016 par omission. Sont également prévus **4 665 €** (*nature 6541*) permettant d'admettre en non valeur divers titres de recette devenus irrécouvrables (*conformément au rapport concernant les admissions en non valeur, à l'ordre du jour du présent Conseil*).

- En dépenses exceptionnelles, au chapitre 67 :

- **10 K€** sont prévus (*nature 6718*) pour permettre la régularisation de différents titres de recettes rattachés de manière surévaluée à l'exercice 2016.

- **15 K€** sont également ajoutés, *nature 678*, pour permettre la sortie de l'état de l'actif de travaux transférés sur des comptes d'immobilisations correspondant à des biens préalablement vendus. La même somme étant inscrite en recettes d'investissement au chapitre 21, *nature 2115*, cette inscription présente un impact neutre sur les équilibres budgétaires.

- **50 K€** sont enfin inscrits, *nature 673*, pour couvrir le cas échéant d'éventuelles annulations de titres sur exercices antérieurs.

- Enfin, les charges financières (chapitre 66, nature 66111) sont réduites de **- 210 K€**, compte tenu du très faible niveau des taux d'intérêt de nouveau constaté au premier semestre 2017 et dont bénéficie Dijon Métropole par le biais des emprunts à taux variables figurant dans son encours de dette.

## **2) Recettes réelles de fonctionnement : + 3,45 M€**

- Les dotations et participations (chapitre 74) sont ajustées de + **261,2 K€**, ces crédits correspondant notamment :

- à un ajustement de + 123,5 K€ des crédits prévus au budget primitif 2017 pour la dotation globale de fonctionnement [DGF] versée par l'Etat (suite à la publication par ce dernier en avril 2017 des montants de DGF 2017) ;

- à un ajustement de + 137,7 K€ des compensations fiscales versées par l'Etat (suite à la communication par les services fiscaux de leur montant exact pour 2017 dans le cadre de l'état fiscal 1259).

- Pour ce qui concerne les recettes fiscales (chapitre 73), le produit des impôts directs inscrit au budget primitif peut être augmenté de + **3,1 M€**.

D'une part, suite à la communication officielle par les services fiscaux des bases et produits fiscaux prévisionnels 2017 dans le cadre des états fiscaux 1259, les ajustements suivants peuvent être opérés par rapport au budget primitif 2017 :

- + 850 K€ de produit de contribution économique territoriale (+ 564 K€ de cotisation foncière des entreprises [CFE] et + 287 K€ de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises [CVAE]) ;

- + 442 K€ de produit de la fiscalité ménages, incluant 286,4 K€ de produit de la taxe additionnelle sur le foncier non bâti [TAFNB], non inscrits par erreur au budget primitif ;
- + 102 K€ de TASCOM [Taxe sur les surfaces commerciales] ;
- + 28 K€ de produit d'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau [IFER] ;

D'autre part, sont également ajoutés :

- + 1,6 M€ de rôles supplémentaires afférents à la fiscalité économique ont également été perçus au premier semestre 2017 par Dijon Métropole, sans précisions à ce stade de la part de la Direction générale des finances publiques sur leur nature exacte, et qui doivent donc être considérés comme une recette exceptionnelle ;
- + 102 K€ de prélèvements sur les ressources fiscales des communes n'atteignant pas les objectifs visés par la loi SRU en terme de constructions de logements sociaux (*seuil fixé à 20%*).

- Enfin, les produits des services (chapitre 70) sont ajustés de + **50 K€**, correspondant au remboursement par la Ville de Dijon des frais engagés au titre de la collecte et de la maintenance des horodateurs situés sur son territoire (Dijon Métropole, via le délégataire de la DSP « mobilité », agissant pour le compte de la Ville de Dijon).

### **3) Dépenses réelles d'investissement : 6,16 M€**

- **200 K€** abondent le chapitre 204, subventions d'équipement, dans le cadre de la participation de Dijon Métropole au projet de mise en accessibilité des quais de la gare de Dijon-Ville pour les personnes à mobilité réduite, inscrit au CPER (contrat de plan Etat-Région).

- **120 K€** de crédits complémentaires sont prévus au chapitre 21, nature 2152, pour la mise en place d'une signalétique des Climats du vignoble de Bourgogne et du secteur sauvegardé du centre-ville de Dijon, classés au patrimoine de l'UNESCO.

- **100 K€** sont ajoutés au chapitre 23, nature 2315, pour les travaux de remplacement de poteaux incendie, au titre de la **compétence de défense extérieure contre l'incendie** [DECI], nouvellement exercée par Dijon Métropole.

- **370 K€** de crédits nouveaux sont affectés au remboursement du capital de la dette (chapitre 16, nature 1641), correspondant essentiellement à l'amortissement d'un emprunt souscrit à 0% auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement des travaux de réaménagement des anciens logements de la caserne Transvaal, dont le tirage a eu lieu fin décembre 2016, et à l'amortissement d'un emprunt souscrit auprès de l'établissement bancaire Crédit Mutuel au cours de l'exercice 2017 (au taux de 1,49% sur une durée de 25 ans).

- Enfin, afin de permettre l'équilibre du budget supplémentaire, **5,37 M€** constituent une « provision » pour la réalisation de travaux sur prochains exercices (crédits permettant l'équilibre du budget supplémentaire, mais non destinés à être consommés sur l'exercice 2017). Ces crédits sont ventilés aux différents chapitres budgétaires de dépenses d'équipement (20, 204, 21 et 23).

### **4) Recettes réelles d'investissement : 15 K€**

- **15 K€** sont ajoutés en recettes d'investissement au chapitre 21, nature 2115, pour permettre la sortie de l'état de l'actif de travaux transférés sur des comptes d'immobilisations correspondant à des biens préalablement vendus. La même somme étant inscrite en dépenses de fonctionnement au chapitre 67, nature 678, cette inscription présente un impact neutre sur les équilibres budgétaires.

**A) Équilibre du budget supplémentaire 2017**

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Résultat de l'exercice 2016 après affectation		385 225,17
<b>Propositions nouvelles</b>	<b>385 225,17</b>	-
<b>Dont opérations réelles nouvelles</b>	<b>34 300,00</b>	-
<i>Dont opérations d'ordre</i>	<i>350 925,17</i>	
<b>TOTAL EXPLOITATION</b>	<b>385 225,17</b>	<b>385 225,17</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Résultat de l'exercice 2016		540 520,15
Restes à réaliser en 2017	12 413,00	-
<b>Propositions nouvelles</b>	<b>879 032,32</b>	<b>350 925,17</b>
<b>Dont opérations réelles nouvelles</b>	<b>879 032,32</b>	-
<i>Dont opérations d'ordre</i>	<i></i>	<i>350 925,17</i>
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>891 445,32</b>	<b>891 445,32</b>

**B) Principales opérations nouvelles**

- **Dépenses réelles d'exploitation : + 34 300 €** : ces crédits, prévus au chapitre 65-*autres charges de gestion courante*, permettent d'admettre en non valeur diverses créances devenues irrécouvrables, conformément au rapport portant sur les admissions en non valeur, à l'ordre du jour du présent Conseil.

- **Dépenses réelles d'investissement : + 879 K€** : cette somme correspond à l'affectation de l'excédent dégagé à la clôture de l'exercice 2016 à une provision pour la réalisation de travaux sur prochains exercices (crédits permettant l'équilibre du budget supplémentaire, mais non destinés à être consommés sur l'exercice 2017).

**A) Equilibre du budget supplémentaire 2017**

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Résultat de l'exercice 2016 après affectation		14 774 012,08
<b>Propositions nouvelles</b>	<b>16 373 446,46</b>	<b>1 599 434,38</b>
<b>Dont opérations réelles nouvelles</b>	<b>1 650 000,00</b>	<b>1 599 434,38</b>
<i>Dont opérations d'ordre</i>	14 723 446,46	-
<b>TOTAL EXPLOITATION</b>	<b>16 373 446,46</b>	<b>16 373 446,46</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Résultat de l'exercice 2016	5 095 307,94	
Restes à réaliser en 2017	299 069,65	-
Affectation du résultat de fonctionnement 2016 au R/1068 (couverture du besoin de financement de la section d'investissement)		5 395 942,24
<b>Propositions nouvelles</b>	<b>15 330 611,11</b>	<b>15 329 046,46</b>
<b>Dont opérations réelles nouvelles</b>	<b>14 725 011,11</b>	-
<i>Dont opérations d'ordre</i>	605 600,00	15 329 046,46
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>20 724 988,70</b>	<b>20 724 988,70</b>

**B) Principales opérations nouvelles****- Dépenses réelles d'exploitation : 1,65 M€**

Sont ajoutés **1,4 M€** au *chapitre 011 - charges à caractère général*, au titre du forfait de charges versé par Dijon Métropole dans le cadre de la nouvelle délégation des services publics (DSP) de la « mobilité » entrée en vigueur au 1er janvier 2017, s'expliquant essentiellement par les clauses d'indexation de prix prévues au contrat, le remboursement à l'euro au délégataire d'enquêtes et d'études réalisées par ce dernier, les remplacements d'abris bus effectués, le rachat des stations Velodi par le délégataire, ainsi que l'intéressement aux recettes du délégataire au vu du produit d'exploitation du service de transport public urbain collecté depuis le début de l'année (+ 880 K€ ajoutés en recettes de fonctionnement au chapitre 70 - *produit des services*).

Par ailleurs, **250 K€** sont prévus au *chapitre 014 - atténuations de produits*, pour répondre aux entreprises ayant formulées des demandes de restitution de cotisations de versement transport, pour lesquelles l'URSSAF a répondu favorablement.

**- Recettes réelles d'exploitation : + 1,6 M€**

Sont inscrits **719,4 K€**, correspondant à la compensation de l'Etat liée au relèvement de 9 à 11 salariés du seuil d'assujettissement des entreprises au versement transport, au titre de l'exercice 2016.

Par ailleurs, les recettes d'exploitation du service de transport public urbain sont prévues en hausse de + **880 K€**, au vu des montants collectés par le délégataire depuis le début de l'exercice.

**- Dépenses réelles d'investissement : + 14,7 M€**

**93 K€** sont prévus pour matérialiser la participation de Dijon Métropole au capital de la Société publique locale Mobilités Bourgogne Franche Comté, regroupant l'ensemble des services de la mobilité de la Région (*conformément à la délibération du 30 mars 2017*).

Enfin, afin de permettre l'équilibre du budget supplémentaire, **14,63 M€** constituent une provision pour la réalisation de travaux sur prochains exercices (crédits non destinés à être consommés sur l'exercice 2017), en vue notamment de la réalisation du projet *Prioribus*, programme visant à accélérer la vitesse commerciale des bus dans l'agglomération.

**A) Equilibre du budget supplémentaire 2017**

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Résultat de l'exercice 2016 après affectation		1 458 081,37
<b>Propositions nouvelles</b>	<b>1 458 081,37</b>	-
<i>Dont opérations d'ordre</i>	<i>1 458 081,37</i>	
<b>TOTAL EXPLOITATION</b>	<b>1 458 081,37</b>	<b>1 458 081,37</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Résultat de l'exercice 2016	12 324,91	-
Restes à réaliser en 2017	53 575,00	-
Affectation du résultat de fonctionnement 2016 au R/1068 (couverture du besoin de financement de la section d'investissement)		65 899,91
<b>Propositions nouvelles</b>	<b>1 158 081,37</b>	<b>1 158 081,37</b>
<b>Dont opérations réelles nouvelles</b>	<b>1 158 081,37</b>	
<b>Dont variation du besoin d'emprunt</b>		<b>- 300 000,00</b>
<i>Dont opérations d'ordre</i>		<i>1 458 081,37</i>
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>1 223 981,28</b>	<b>1 223 981,28</b>

**B) Principales opérations nouvelles**

- Hormis la reprise du résultat d'exploitation de l'exercice 2016 d'un montant de 1,46 M€, la section de fonctionnement ne comprend pas d'inscription de crédits nouveaux en opérations réelles.

- **Dépenses réelles d'investissement : + 1,16 M€** : ces crédits constituent une « provision » pour les travaux projetés sur les prochains exercices (mise aux normes des installations, création d'un troisième four crématoire, travaux d'amélioration des conditions d'accueil et d'accès du site). Ces crédits, permettant l'équilibre du budget supplémentaire, ne sont ainsi pas destinés à être consommés sur l'exercice 2017.

- **Recettes réelles d'investissement : - 300 K€** : en raison de la reprise du résultat excédentaire de l'exercice 2016, les crédits d'emprunt d'équilibre inscrits au budget primitif sont donc réduits de - 300 K€ au budget supplémentaire.

A) Equilibre du budget supplémentaire 2017

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Résultat de l'exercice 2016 après affectation		2 929 150,91
<b>Propositions nouvelles</b>	<b>2 929 150,91</b>	-
<b>Dont opérations réelles nouvelles</b>	<b>6 000,00</b>	-
<i>Dont opérations d'ordre</i>	<i>2 923 150,91</i>	
<b>TOTAL EXPLOITATION</b>	<b>2 929 150,91</b>	<b>2 929 150,91</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Résultat de l'exercice 2016		8 578,49
Restes à réaliser en 2017	22 566,50	-
Affectation du résultat de fonctionnement 2016 au R/1068 (couverture du besoin de financement de la section d'investissement)		13 988,01
<b>Propositions nouvelles</b>	<b>1 733 850,91</b>	<b>1 733 850,91</b>
<b>Dont opérations réelles nouvelles</b>	<b>1 733 850,91</b>	-
<b>Dont variation du besoin d'emprunt</b>		- 1 189 300,00
<i>Dont opérations d'ordre</i>		<i>2 923 150,91</i>
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>1 756 417,41</b>	<b>1 756 417,41</b>

B) Principales opérations nouvelles

- **Dépenses réelles de fonctionnement : + 6 K€** : ces crédits, inscrits au chapitre 67 - *charges exceptionnelles*, permettent la régularisation de différents titres de recettes rattachés de manière surévaluée à l'exercice 2016.

- **Dépenses réelles d'investissement : 1,73 M€** : ces crédits correspondent à l'affectation de l'excédent dégagé à la clôture de l'exercice 2016 à une provision pour la réalisation de travaux sur prochains exercices (crédits permettant l'équilibre du budget supplémentaire, mais non destinés à être consommés sur l'exercice 2017).

- **Recettes réelles d'investissement : - 1,19 M€** : en raison de la reprise de l'excédent de l'exercice 2016, les crédits d'emprunts d'équilibre inscrits au budget primitif à hauteur de 1,19 M€ peuvent intégralement être retirés dans le cadre du budget supplémentaire.

**A) Equilibre du budget supplémentaire 2017**

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Résultat de l'exercice 2016 après affectation		122 930,30
<b>Propositions nouvelles</b>	<b>122 930,30</b>	-
<b>Dont opérations réelles nouvelles</b>	-	-
<i>Dont opérations d'ordre</i>	<i>122 930,30</i>	
<b>TOTAL EXPLOITATION</b>	<b>122 930,30</b>	<b>122 930,30</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Résultat de l'exercice 2016	1 395 906,09	
Restes à réaliser en 2017	-	-
Affectation du résultat de fonctionnement 2016 au R/1068 (couverture du besoin de financement de la section d'investissement)		1 395 906,09
<b>Propositions nouvelles</b>	<b>122 930,30</b>	<b>122 930,30</b>
<b>Dont opérations réelles nouvelles</b>	<b>122 930,30</b>	-
<i>Dont opérations d'ordre</i>		<i>122 930,30</i>
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>1 518 836,39</b>	<b>1 518 836,39</b>

**B) Principales opérations nouvelles**

- Hormis la reprise du résultat d'exploitation de l'exercice 2016, d'un montant de 122,9 K€, la section de fonctionnement ne comprend pas d'inscription de crédits nouveaux en opérations réelles.
- **Dépenses réelles d'investissement : + 122,9 K€** : ces crédits sont intégralement affectés à l'achèvement des travaux de renouvellement du réseau de l'avenue Rolland Carraz à Chenôve.

A) Equilibre du budget supplémentaire 2017

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Résultat de l'exercice 2016 après affectation	-	6 062 215,58
<b>Propositions nouvelles</b>	<b>6 062 215,58</b>	-
Dont opérations réelles nouvelles	-	-
Dont opérations d'ordre	6 062 215,58	
<b>TOTAL EXPLOITATION</b>	<b>6 062 215,58</b>	<b>6 062 215,58</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Résultat de l'exercice 2016		10 577,37
Restes à réaliser en 2017	32 603,15	-
Affectation du résultat de fonctionnement 2016 au R/1068 (couverture du besoin de financement de la section d'investissement)	-	22 025,78
<b>Propositions nouvelles</b>	<b>5 600 915,58</b>	<b>5 600 915,58</b>
Dont opérations réelles nouvelles	<b>5 598 915,58</b>	
Dont variation du besoin d'emprunt		- 463 300,00
Dont opérations d'ordre	2 000,00	6 064 215,58
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>5 633 518,73</b>	<b>5 633 518,73</b>

B) Principales opérations nouvelles

- Hormis la reprise du résultat d'exploitation de l'exercice 2016, d'un montant de 6,06 M€, la section de fonctionnement ne comprend pas d'inscription de crédits nouveaux en opérations réelles.

- **Dépenses réelles d'investissement : + 5,6 M€** : cette somme correspond à l'affectation de l'excédent dégagé à la clôture de l'exercice 2016 à une provision pour la réalisation de travaux sur prochains exercices (crédits permettant l'équilibre du budget supplémentaire, mais non destinés à être consommés sur l'exercice 2017).

- **Recettes réelles d'investissement : - 463,3 K€** : en raison de la reprise de l'excédent de l'exercice 2016, les crédits d'emprunts d'équilibre inscrits au budget primitif à hauteur de 463,3 K€ peuvent intégralement être retirés dans le cadre du budget supplémentaire.

A) Equilibre du budget supplémentaire 2017

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Résultat de l'exercice 2016 après affectation	-	1 150 007,58
Restes à réaliser en 2016	-	-
Solde disponible pour le financement du budget supplémentaire	-	1 150 007,58
<b>Propositions nouvelles</b>	<b>1 150 007,58</b>	<b>-</b>
<b>Dont opérations réelles nouvelles</b>	<b>116 000,00</b>	<b>-</b>
<i>Dont opérations d'ordre</i>	<i>1 034 007,58</i>	
<b>TOTAL EXPLOITATION</b>	<b>1 150 007,58</b>	<b>1 150 007,58</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Résultat de l'exercice 2016	-	1 488 207,97
Restes à réaliser en 2017	21 300,00	-
Affectation du résultat de fonctionnement 2016 au R/1068 (couverture du besoin de financement de la section d'investissement)	-	-
<b>Propositions nouvelles</b>	<b>2 500 915,55</b>	<b>1 034 007,58</b>
<b>Dont opérations réelles nouvelles</b>	<b>2 500 915,55</b>	<b>-</b>
<i>Dont opérations d'ordre</i>		<i>1 034 007,58</i>
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>2 522 215,55</b>	<b>2 522 215,55</b>

B) Principales opérations nouvelles**- Dépenses réelles de fonctionnement : + 116 K€ :**

Sont prévus + 100 K€ au titre du forfait de charges versé par Dijon Métropole au délégataire de la nouvelle délégation des services publics (DSP) de la « mobilité » entrée en vigueur au 1er janvier 2017, s'expliquant essentiellement par les clauses d'indexation de prix prévues au contrat, et par le recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage relative à l'exploitabilité du futur parking en ouvrage dit « Monge ».

Sont également prévus 13 K€ (*nature 673*) pour couvrir différentes annulations de titres sur exercices antérieurs, et 3 K€ (*nature 6541*) permettant d'admettre en non valeur divers titres de recette devenus irrécouvrables, n'ayant pu être constatés au compte administratif 2016, faute de crédits disponibles.

**- Dépenses réelles d'investissement : + 2,5 M€ :** pour la réalisation de travaux sur prochains exercices (crédits permettant l'équilibre du budget supplémentaire, mais non destinés à être consommés sur l'exercice 2017).

**BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES RENDU AUX  
ADMINISTRATIONS PUBLIQUES**

Le résultat de l'exercice 2016 de ce budget annexe étant nul, aucune inscription nouvelle n'est proposée au budget supplémentaire 2017.

**BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES RENDU AUX  
ADMINISTRATIONS PUBLIQUES**

**Équilibre du budget supplémentaire 2017**

<b>SECTION D'EXPLOITATION</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Résultat de l'exercice 2016	-	49 625,33
<b>Propositions nouvelles</b>	<b>49 625,33</b>	
<b>Dont opérations réelles nouvelles</b>	<b>49 625,33</b>	
<b>TOTAL EXPLOITATION</b>	<b>49 625,33</b>	<b>49 625,33</b>

En contrepartie de la reprise du résultat d'exploitation de l'exercice 2016 d'un montant de 49,6 K€, la section de fonctionnement est équilibrée par l'inscription en dépenses de crédits de charges de structure reversés au budget principal pour les mêmes montants.

**LE CONSEIL,  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
DÉCIDE :**

- **d'approuver** le budget supplémentaire pour 2017 pour le budget principal et les budgets annexes, conformément aux équilibres financiers et au détail des principales opérations nouvelles présentés pour chaque budget (budget principal et budgets annexes) ;
- **d'autoriser** le Président à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

SCRUTIN : POUR : 59  
CONTRE : 5

ABSTENTION : 9  
NE SE PRONONCE PAS : 0

*DONT 14 PROCURATION(S)*